



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2400

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

La demandeuse est **Madame Daniele DETHIS - DEFRAIRE** demeurant **rue du Petit-Mont 36 à 4100 SERAING**.
Le terrain concerné est situé **rue du Petit-Mont 36 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 7^{ème} division section G n° 793M4**.
Le projet vise à "**démolir et reconstruire une annexe à l'arrière de l'habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

Article D.VIII.13 du CoDT : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING
(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Maxime CHIMENTO(04/330.86.20)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **30 octobre 2023** au **14 novembre 2023** au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - **place Communale 8 à 4100 Seraing**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : - **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 20
juillet 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Maxime CHIMENTO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN